



# Communiqué de la direction départementale des finances publiques de l'Isère

**Dès le 18 juin 2018: accueil sur RDV  
obligatoire pour les questions complexes**

La direction départementale des finances publiques de l'Isère informe ses usagers qu'un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est mis en place

**au centre des finances publiques de Vienne**  
12 rue Jean Moulin Vienne

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers particuliers sont invités à **prendre rendez-vous** :

- **par internet @ :**

sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (rubrique « **Contact** »), où ils peuvent, à tout moment, trouver tous les services en ligne et de nombreuses réponses aux questions d'ordre général ou personnel (via leur espace Particulier) ;

- **par téléphone : au 04 74 31 31 48**

- **au guichet** de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse, si nécessaire en le rappelant.

De plus, sur place, le centre des finances publiques est doté d'un **espace PC libre-service** permettant à chacun de se familiariser avec les services en ligne.